

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, André HELLE, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Pierre OSER.

**Avaient donné pouvoir :** Messieurs Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Jacques ALEXANDRE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 juin	Le 27 juin	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Pierre VALLAT est désigné.

### **2019-05-05 Travaux de mise en séparatif Florimont-tranche 1 / 2019**

*Rapporteur : Jean Claude TOURNIER*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 27 juin 2019*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 4 juillet 2019*

Les travaux consistent en la mise en séparatif de l'assainissement sur une première tranche de Florimont (rue Terrière, rue Principale et rue St-André) :

- la création d'un réseau de collecte d'eaux usées strictes en DN 200, sur 1200 ml,
- la création de 82 branchements neufs.

En coordination des travaux d'assainissement, les conduites d'eau potable seront renouvelées dans la rue Principale :

- la pose d'une nouvelle conduite fonte DN 100, sur 240 ml,
- la pose des pièces de robinetteries et fontaineries nécessaires à celle-ci,
- la reprise de 15 branchements particuliers.

Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offres, réunie le 4 juillet 2019 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse proposée, par STPI pour un montant de 509 494.50€ HT

- 431 370.50 euros HT pour l'assainissement,
- 78 124.00 euros HT pour l'eau potable.

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse soutient les études de maîtrise d'œuvre et les travaux d'assainissement. Il est proposé au Conseil Communautaire d'effectuer une demande d'aides financières auprès de cet organisme pour ces travaux, à son taux maximum.

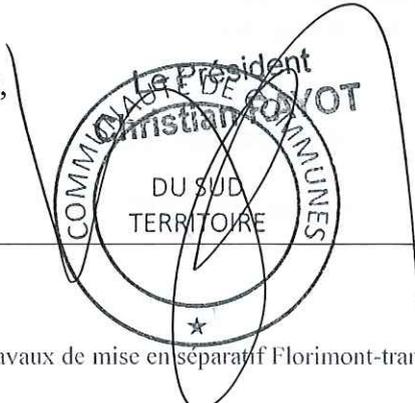
**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:**

- de valider l'attribution du marché,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération,
- d'autoriser le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse les aides financières relatives aux études et travaux de mise en séparatif,
- de réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),
- de mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette opération.

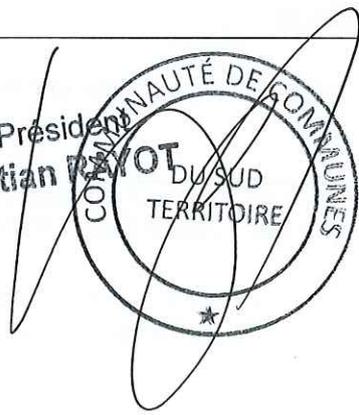
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 10 JUIL. 2019

Le Président,

  
Le Président  
Christian RAYOT  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU SUD  
TERRITOIRE  
★

Le Président,

  
Le Président  
Christian RAYOT  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU SUD  
TERRITOIRE  
★